



Être utile est un beau métier

GRUPE **vyv**

Mardi 20 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEIZE PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA SANTÉ AU TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX

Dans son Livre Blanc *Santé et mieux-être au travail des agents territoriaux : état des lieux et propositions* diffusé ce jour, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) fait 16 propositions pour améliorer la santé au travail des agents territoriaux. Elles visent d'une part à faire évoluer le système de protection sociale complémentaire des agents (couverture en santé et en prévoyance), et d'autre part à renforcer la prévention et le mieux-être au travail dans les collectivités.

Pour faciliter l'accès à la protection sociale et accroître la qualité des couvertures, la MNT préconise notamment la création de dispositifs financiers incitatifs, telle que la mise en place d'un crédit d'impôt universel, ou encore d'assurer à tous les agents une couverture minimale en prévoyance. Elle propose également de rendre obligatoire la participation financière des collectivités à la protection sociale des agents, une mesure soutenue par 75 % des décideurs territoriaux (enquête IFOP-MNT octobre 2017) : au moins 15 € en santé, par mois et par agent, et 5 € en prévoyance.

En matière de prévention, la MNT défend la diffusion d'une véritable culture de la prévention dans les collectivités. Pour les inciter à investir dans ce domaine, elle propose de pouvoir considérer les dépenses de prévention et de mieux-être au travail comme des dépenses d'investissement ou encore de développer un fonds de financement des dépenses des collectivités visant à améliorer la santé et la qualité de vie au travail des agents. Rappelons que 87 % des décideurs (enquête IFOP-MNT octobre 2017) sont favorables à ce qu'un cadre juridique incite davantage les collectivités à mettre en œuvre des actions de prévention. Enfin, la MNT souligne l'importance d'une approche transverse des questions de prévention et de protection sociale afin de réduire l'absentéisme.

Ces préconisations, tout en considérant le cadre budgétaire contraint des collectivités, répondent au constat fait par la MNT dans son Livre Blanc de la dégradation de l'état de santé des territoriaux. Elles participent également à la réflexion menée par le Gouvernement dans le cadre de la réforme annoncée de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Retrouvez le Livre Blanc et l'ensemble des préconisations sur : <http://utileauquotidien.fr/livre-blanc/>

LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT)

Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la première mutuelle de la fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. En janvier 2016, la MNT a créé avec SMACL Assurances, *Territoires d'avenir*, le pôle mutualiste des services publics locaux. Depuis le 13 septembre 2017, la MNT est membre du groupe VYV, LE groupe de protection sociale, mutualiste et solidaire.

Contact : Noémie Foort – attachée de presse – noemie.foort@mnt.fr – 01 42 47 21 71